

PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR

RENFORCER LES CAPACITÉS
ET CRÉER DES EMPLOIS

La professionnalisation de l'exploitation a permis de générer environ 913 emplois directs de conducteurs, receveurs, régulateurs, contrôleurs et gérants de lignes.

Ce personnel a bénéficié de modules de formation portant sur le secourisme, la conduite économique et sécuritaire du véhicule, la relation clientèle, la sécurité routière, la billetterie et les techniques d'exploitation. Les opérateurs ont tous pour leur part reçu une formation sur la gestion d'un parc de véhicules de transport, la gestion des ressources humaines et la gestion financière et comptable.



LES STRUCTURES ASSOCIÉES

MECTRANS, (MUTUELLE D'ÉPARGNE ET
DE CRÉDIT DES TRANSPORTEURS)

Créée en 2006 dans le cadre du Programme de renouvellement du parc de cars rapides à Dakar, la MECTRANS compte aussi 2362 membres.

A ce jour, MECTRANS a injecté dans le secteur des transports urbains en apport personnel pour les minibus et achat de taxis: 2 805 600 000 Francs CFA dont 2 187 000 000 FCFA sur refinancement du Fonds de Promotion Economique (FPE-ETAT).

TRANSVIE
(MUTUELLE SOCIALE DES TRAVAILLEURS
DES TRANSPORTS ROUTIERS DU SÉNÉGAL)

Elle compte 1000 adhérents et 5000 bénéficiaires dans la région de Dakar. Le taux de prise en charge est de 90% dans les hôpitaux et 70% dans les centres de santé.

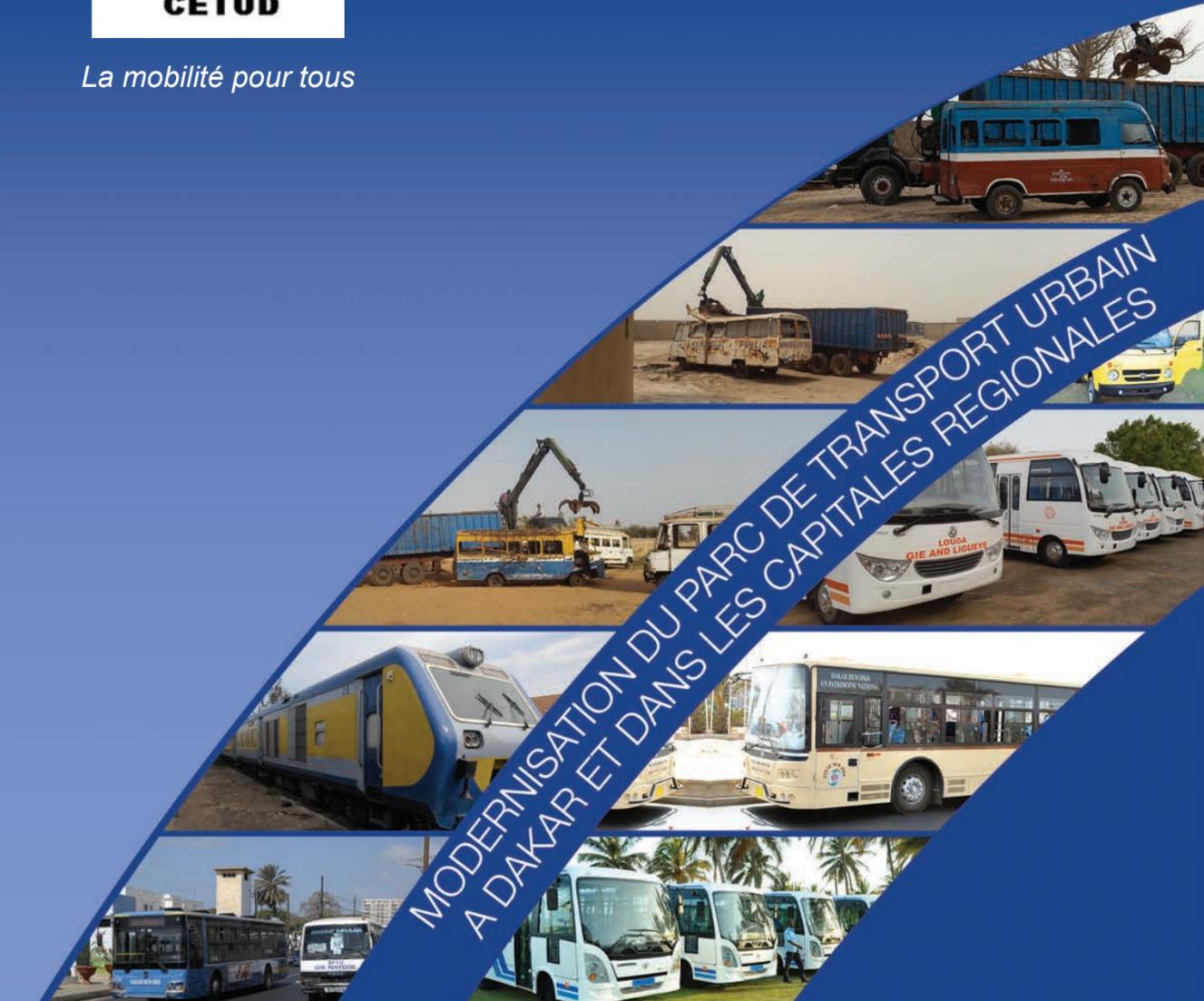


La mobilité pour tous



Route du Front de Terre Dakar - BP 17 265, Dakar Liberté Sénégal
Email : cetud@cetud.sn - Téléphone : +221 33 859 47 20
Fax : +221 33 832 56 86 - www.cetud.sn

MODERNISATION DU PARC DE TRANSPORT URBAIN
A DAKAR ET DANS LES CAPITALES REGIONALES





L'Etat du Sénégal a entrepris, depuis 2005, un vaste programme de renouvellement de la flotte pour moderniser les transports routiers et professionnaliser les acteurs. L'objectif poursuivi était d'améliorer la sécurité, le confort, l'efficacité, l'accessibilité et la qualité environnementale de la mobilité urbaine.

Le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD), Etablissement à caractère public et professionnel, a été désigné pour piloter le programme limité à Dakar dans un premier temps, avant d'être étendu aux régions par la suite. A Dakar, les transporteurs ont été organisés autour de 14 GIE puis fédérés au sein de l'Association de Financement des Professionnels du Transport urbain (A.F.T.U).



LE RENOUVELLEMENT A DAKAR



LES MINIBUS DE TRANSPORT URBAIN

Le renouvellement du parc a démarré par les «cars rapides» et «Ndiaga Ndiaye» qui étaient devenus très vétustes. Sur un programme initial de 2500 «cars rapides» et «Ndiaga Ndiaye», 1307 ont été renouvelés en trois phases.



LES TAXIS DE BANLIEUE

Dans la banlieue de Dakar, le CETUD, sur instruction de l'autorité de tutelle, a décidé d'intervenir pour la mise en place d'un système moderne de transport public de voyageurs. Une première phase test a permis d'introduire dans les départements de Rufisque et de Pikine, vingt (20) véhicules Magic de la firme TATA, en remplacement des «clandos».



LES OPÉRATEURS PUBLICS

L'effort de renouvellement du parc a également concerné les opérateurs publics. Ainsi, la Société Dakar Dem Dikk (DDD) a vu son parc s'agrandir de 1079 autobus de 2005 à maintenant. Le Petit Train de Banlieue (PTB sa) a été doté en 2011 de 4 nouvelles rames composées chacune de 2 locomotives et de 2 trains pour un coût de 5 milliards de Fcfa.

LES MINIBUS DE TRANSPORT URBAIN : MONTAGE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER

La Banque Mondiale, EXIM BANK CHINA et la BRM (Banque locale), ont été respectivement les partenaires pour chaque phase :

- 505 minibus de marque TATA LP 613 ;
- 402 minibus de marque KING LONG ;
- 700 minibus de marque TATA LP 913 et 613.

Les deux premiers financements ont été accordés à l'Etat du Sénégal qui les a rétrocédés à l'Association pour le Financement des Transports Urbains (AFTU). Le troisième financement découle des remboursements des transporteurs et transformés en fonds revolving avec l'autorisation de l'Etat du Sénégal.



Un certain nombre d'organes a été créé pour la gestion du mécanisme :

- un Comité de Suivi du Projet de renouvellement des autocars urbains qui est chargé de l'exécution du programme ;
- un Comité de Crédit qui a pour mission de valider les demandes de crédit des transporteurs ;
- une Commission de Réforme et de Suivi de la destruction physique des véhicules chargée de déterminer les primes à la casse pour les véhicules réformés et de veiller au bon déroulement du processus de mise à la casse des véhicules retirés.

La gestion administrative, financière et comptable du mécanisme est confiée au Cabinet d'Expertise Comptable GARECGO FALL & GUEYE qui assure la mise en place des crédits, l'élaboration des états financiers et le suivi des remboursements des transporteurs.

MINIBUS

Le coût unitaire des bus est de **18 700 000 FCFA**. Chaque transporteur donne un apport correspondant à la prime à la casse de **2 000 000 FCFA** octroyée par l'Etat suite au retrait de son ancien bus. Le paiement du crédit restant soit **16 700 000 FCFA** est échelonné sur **60 mois**. A noter que ce montant inclut des frais d'assurance.

TAXI DE BANLIEUE

Le coût du véhicule négocié avec Tata est de **6 000 000 FCFA TTC**. La Mutuelle d'Epargne et de Crédit des Transporteurs (MECTRANS), principal partenaire de cette première phase, assure le financement à hauteur de **75%** et l'opérateur donne un apport de **25%** soit **1.5 million de F CFA** par véhicule. Le crédit restant est échelonné sur **36 mensualités** au taux de **11% l'an**. Exceptionnellement, grâce à l'intervention du CETUD, l'apport personnel a été ramené à **875 000 FCFA**.

LE RENOUVELLEMENT A DAKAR

PHASE	TYPE VEHICULE	ANNÉE	QUANTITÉ
PHASE I	TATA 613	2005	505
PHASE II	KING LONG	2008	402
PHASE III	TATA LP913	2011	400
TOTAL			1307
NOMBRE DE LIGNES			57
NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTES/J			644 000
NOMBRE D'EMPLOIS GENERES			528

LE RENOUVELLEMENT DANS LES RÉGIONS

CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour bénéficier d'un financement par crédit-bail, l'opérateur doit :

- être membre d'un des GIE ;
- justifier d'un agrément de transport délivré par la Division régionale des Transports terrestres (DRTT) et valable pour cinq ans ;
- disposer d'un car rapide immatriculé à son nom, avec une licence urbaine de transport en commun de personnes délivrée par la DRTT. Dans le souci d'un renouvellement effectif du parc, le véhicule doit être en état de rouler ;
- exploiter les véhicules sur les itinéraires des lignes concédées et dans le respect des clauses définies dans la convention de concession et le cahier des charges ;
- maintenir en bon état les véhicules acquis. Des visites ponctuelles seront effectuées sur le terrain pour vérifier l'état des minibus ;
- être disposé à participer au programme de formation (pour lui-même et son personnel), notamment aux sessions déroulées avant toute nouvelle livraison ;
- entretenir le véhicule acquis par les services de SENBUS Industries ; et ce, durant toute la période de remboursement du crédit ;
- assurer le véhicule acquis selon les conditions arrêtées ;
- s'engager à signer au moins deux contrats de travail pour le personnel roulant (pour un chauffeur et pour un receveur) par minibus, dans les conditions arrêtées d'accord parties entre le CETUD, l'AFTU, les administrations concernées et les représentants des travailleurs.



Satisfait des résultats de l'expérience, l'Etat du Sénégal a décidé d'étendre le programme dans les régions, répondant ainsi aux attentes des transporteurs et des populations. A terme, ce programme et ses extensions permettront la mise en circulation de 550 nouveaux minibus à Dakar, Thiès, Louga, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor pour un coût global de 11,4 Milliards de Fcfa. La supervision a été confiée au CETUD et à la Direction des Transports Routiers (DTR).

